

HAUTS-DE-FRANCE
DESVRES (PAS-DE-CALAIS)
Place Léon Blum

RAPPORT FINAL D'OPÉRATION
DIAGNOSTIC

N° INSEE 62 268
Arrêté N° 17/099/DIAG
Code Patriarche : 158463



Responsable d'opération
Jérôme MANIEZ

Rédaction
Jérôme MANIEZ,
Gabriel GUIDI-RONTANI, Nicolas MAJCHRZAK

Décembre 2017

SOMMAIRE

Section 1 : Les données administratives et techniques	5
Fiche signalétique	7
Liste des intervenants	8
Entités archéologiques	9
Notice scientifique	10
Arrêté de prescription	11
Courrier d'attribution	16
Projet d'intervention	17
Arrêté de désignation	22
Documents cartographiques	24
Section 2 : L'opération archéologique et ses résultats	27
1. État des connaissances	29
1.1 Le projet d'aménagement	29
1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)	29
1.3 Contextes historique et archéologique	31
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	32
2.1 Les contraintes environnementales	32
2.2 Méthodologie	32
3. Description archéologique	37
3.1 La tranchée 1	37
3.2 La tranchée 2	37
3.3 La tranchée 3	37
4. Conclusion	41
5. Bibliographie	42
6. Table des figures	43
Section 3 : Les inventaires	45
1. Inventaire des unités d'enregistrement	46
2. Inventaire de la documentation	47

SECTION 1 : LES DONNÉES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Fiche signalétique	7
Identité du site.....	7
L'opération archéologique	7
Résultats	7
Liste des intervenants	8
Intervenants administratifs	8
Intervenants scientifiques.....	8
Intervenants techniques	8
Entités archéologiques	9
Notice scientifique	10
Documents cartographiques	24
Fig. 1, localisation régionale de la commune, <i>G. Guidi-Rontani - DA 62</i>	24
Fig. 2, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), <i>G. Guidi-Rontani - DA 62</i>	24
Fig. 3, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), <i>G. Guidi-Rontani - DA 62</i>	25
Fig. 4, localisation du site sur le cadastre, <i>G. Guidi-Rontani - DA 62</i>	25

FICHE SIGNALÉTIQUE

Identité du site

Région : Hauts-de-France
Département : Pas-de-Calais
Lieu-dit ou adresse : Place Léon Blum
N° INSEE : 62 268
Cadastre année : 2015 **Section :** AB **Parcelle(s) :** domaine public
Coord. Lambert 93 **X :** 617304,457 **Y :** 7064113,953 **altitude :** 93,3 m NGF
Propriétaire du terrain : Commune de Desvres
Maître d'ouvrage des travaux : Mairie de Desvres
Protection juridique : Néant

L'opération archéologique

Arrêté de prescription n° : 17/099/DIAG **daté du :** 22/05/2017
Arrêté de désignation n° : 17/099/DIAG/DESIGNATION **daté du :** 17/11/2017
Titulaire : Jérôme MANIEZ
Organisme de rattachement : Direction de l'Archéologie
Raison de l'urgence : construction d'une halle de marché couvert
Dates d'intervention sur le terrain : le 15/11/2017
Surface du projet : 1250 m²
Surface fouillée/diagnostiquée : 77 m²

Résultats

Côte d'apparition des vestiges (depuis TN) : - 0,70 m
Épaisseur de la stratification :
Densité : faible
Extension supposée du site :
Problématique de la recherche :
Nature des vestiges par périodes : constructions XIX^e et XX^e s.
Lieu de dépôt du matériel archéologique et de la documentation :
Direction de l'Archéologie, Dainville

LISTE DES INTERVENANTS

Intervenants scientifiques

Service régional de l'Archéologie : Vincent GARENAUX Ingénieur d'étude

Direction de l'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Attachée principale ; Jean Michel WILLOT, Conservateur ; Jérôme MANIEZ, Archéologue départemental, responsable d'opération

Intervenants techniques

Direction de l'Archéologie, Service d'archéologie préventive

Fouilles :

Jérôme MANIEZ : responsable d'opération

Gabriel GUIDI-RONTANI : topographie, fouille

Nicolas MAJCHRZAK : topographie, fouille

Rapport :

Jérôme MANIEZ : responsable d'opération

Gabriel GUIDI-RONTANI : topographie, DAO

Nicolas MAJCHRZAK : topographie, DAO

Murielle MEURISSE-FORT : géologie

Sophie FRANÇOIS : relecture

Martine CARPENTIER : relecture

Intervenants administratifs

Service régional de l'Archéologie :

Vincent GARENAUX, Ingénieur d'études

Direction de l'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Directrice, Jean Michel WILLOT, Chef du service d'Archéologie préventive

Aménageur : Commune de Desvres

ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES

(Une fiche par période ou phase d'occupation)

Fiche 1/1

CHRONOLOGIE

- ☐ Paléolithique
 - ☐ Inférieur
 - ☐ Moyen
 - ☐ Supérieur
 - ☐ Mésolithique
- ☐ Néolithique
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
- ☐ Protohistoire
 - ☐ Âge du Bronze
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
 - ☐ Âge du Fer
 - ☐ Hallstatt (1^{er} Age du Fer)
 - ☐ La Tène (2nd Age du Fer)
- ☐ Antiquité romaine
 - ☐ République romaine
 - ☐ Empire romain
 - ☐ Haut Empire (jusqu'à 284)
 - ☐ Bas Empire (285-476)
- ☐ Époque médiévale
 - ☐ Haut Moyen Âge
 - ☐ Moyen Âge
 - ☐ Bas Moyen Âge
- ☐ Temps modernes
- ☒ Époque contemporaine
 - ☒ Ère industrielle

VESTIGES

- | | |
|---|--|
| ☐ Édifice public | ☐ Artisanat alimentaire |
| ☐ Édifice religieux | ☐ Argile atelier |
| ☐ Édifice militaire | ☐ Atelier métallurgique |
| ☐ Bâtiment commercial | ☐ Artisanal |
| ☐ Structure funéraire | ☐ Autre |
| ☐ Voirie | |
| ☐ Hydraulique | |
| ☐ Habitat rural | |
| ☐ Villa | |
| ☐ Bâtiment agricole | |
| ☐ Structure agraire | |
| ☐ Urbanisme | |
| ☐ Maison | |
| ☒ Structure urbaine | |
| ☐ Foyer | |
| ☐ Fosse | |
| ☐ Sépulture | |
| ☐ Grotte | |
| ☐ Abri | |
| ☐ Mégalithique | |

Mobilier

- ☐ Industrie lithique
- ☐ Industrie osseuse
- ☐ Céramique
- ☐ Restes végétaux
- ☐ Faune
- ☐ Flore
- ☐ Objet métallique
- ☐ Arme
- ☐ Outil
- ☐ Parure
- ☐ Habillement
- ☐ Trésor
- ☐ Monnaie
- ☐ Verre
- ☐ Mosaïque
- ☐ Peinture
- ☐ Sculpture
- ☐ Inscription
- ☐ Autre

Études annexes

- ☐ Géologie
- ☐ Datation
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macro restes
- ☐ An. de céramique
- ☐ An. de métaux
- ☐ Acquisition des données
- ☐ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration

NOTICE SCIENTIFIQUE

Le projet de création d'une halle de marché couvert sur la Place Léon Blum à Desvres a conduit le service régional de l'Archéologie à prescrire une opération de diagnostic. Cette opération a été menée le 5 novembre 2017 par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sous la direction de Jérôme Maniez. Hormis les fondations d'un hôtel détruit en 1915, le diagnostic n'a pas révélé d'autres vestiges.

DESVRES - Arrêté n°2017 099
Prescription de diagnostic archéologique



REÇU LE
08 JUIN 2017

PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction de l'Archéologie

Le Préfet de Région
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouille archéologiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2016 accordant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 3 février 2017 et paru au recueil des actes administratifs numéro n°36 en date du 6 février 2017, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;

Considérant que des travaux sont envisagés sur les terrains sis à :

Desvres (Pas-de-Calais)

Place Léon Blum

travaux faisant l'objet d'une demande de permis de construire (PC 062 268 17 00008) déposée à la mairie de Desvres le 14/04/2017 par :

Mairie de Desvres

Place Léon Blum
62240 DESVRES,

demande reçue au service régional de l'archéologie le 04/05/2017 et référencée sous le n° 170283 ;

Considérant que, en raison de leur nature, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, car ils sont situés dans un secteur avec une forte potentialité archéologique (emprise située dans le centre ancien de la commune) ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue, l'intérêt

ARRÊTE

Article 1 : caractéristiques

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux considérés, sis à Desvres (Pas-de-Calais), Place Léon Blum.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : désignation de l'opérateur d'archéologie préventive

Conformément aux articles R.523-24 à 29 du code du patrimoine, le diagnostic peut être réalisé par le service archéologique du département du Pas-de-Calais. Ce service doit notifier la date de réception du présent arrêté par courriel aux adresses suivantes : vincent.garenaux@culture.gouv.fr. Aux termes de l'article L.523-4 du code du patrimoine, le service archéologique du département du Pas-de-Calais dispose de deux semaines, à compter de ladite date de réception, pour faire connaître s'il accepte de réaliser le diagnostic. Dans la négative ou à défaut de réponse dans ce délai, le diagnostic sera réalisé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Le préfet de région notifiera l'attribution du diagnostic à l'opérateur et informera l'aménageur.

Article 3 : conditions de réalisation

Le diagnostic sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par l'opérateur chargé du diagnostic, sur la base des prescriptions détaillées aux articles suivants.

Les conditions de sa réalisation seront définies contractuellement, en application de l'article R.523-31 du code du patrimoine.

Article 4 : emprise

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic portera sur l'ensemble de la surface du terrain assiette du projet. En effet, l'ensemble du terrain peut faire l'objet de travaux affectant le sol et par conséquent susceptibles de porter atteinte aux vestiges archéologiques éventuellement présents (aire de travail des éoliennes, chemins d'accès à créer). L'emprise du diagnostic s'inscrit notamment dans la perspective d'éventuelles prescriptions postérieures au diagnostic de modification de projet, en application de l'article R.523-15 du code du patrimoine susvisé. En effet, la nature et la localisation des vestiges archéologiques repérés peuvent parfois conduire à modifier ou déplacer des aménagements ou constructions projetés. Il importe dans ce cas que les résultats du diagnostic puissent aider l'aménageur à trouver, sur son terrain, un emplacement compatible avec la préservation du patrimoine archéologique.

Article 5 : superficie

Les investigations porteront sur une superficie d'environ 1250 m², conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 6 : objectifs

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic a pour objectif de détecter et caractériser les vestiges archéologiques. Il doit être conçu comme une opération archéologique à part entière, dépassant le simple constat de présence ou absence de site.

DESVRES - Arrêté n°2017 099
Prescription de diagnostic archéologique

Il doit notamment livrer les informations nécessaires pour statuer sur les suites à donner et permettre d'établir un cahier des charges scientifique dans le cas où le préfet de région déciderait de prescrire une fouille.

Le diagnostic doit permettre d'évaluer les vestiges archéologiques :

- leur profondeur d'enfouissement,
- leur contexte environnemental,
- leur nature,
- leur extension,
- leur état de conservation,
- leur puissance stratigraphique,
- leur chronologie.

Le projet de diagnostic présenté par l'opérateur d'archéologie préventive précisera :

- la durée de l'opération ;
- la composition de l'encadrement de l'équipe (nature et compétences) ;
- les moyens mécaniques mis en oeuvre ;
- les moyens spécifiques (spécialistes éventuels...) ;
- ainsi que toutes propositions de techniques ou de méthodes aptes à répondre aux objectifs fixés.

Article 7 : principes méthodologiques

La détection des vestiges nécessitera la réalisation de sondages, répartis sur la totalité de l'emprise à évaluer et représentant au moins 5% de sa superficie et permettant la reconnaissance de la totalité de la stratigraphie du site.

Le responsable d'opération veillera à limiter le caractère destructeur des sondages, dans la perspective d'une éventuelle fouille postérieure ou de la conservation des vestiges.

Les strates et structures mises au jour devront être correctement caractérisées et datées, au moyen d'une fouille partielle manuelle. Elles feront l'objet de relevés graphiques précis, soigneusement localisés et cotés en altimétrie.

L'enregistrement des données archéologiques sera effectué par unités stratigraphiques et traduit en diagrammes de Harris.

Article 8 : contrôle scientifique et technique de l'Etat

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier de l'état d'avancement de l'opération.

Dans les jours précédant la réalisation du diagnostic, il prendra contact (par téléphone ou courriel) avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour lui indiquer la date exacte de son intervention.

Toute découverte de vestiges sera signalée immédiatement par un appel téléphonique au conservateur régional de l'archéologie ou à l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier.

Article 9 : mesures de conservation préventive

Les mesures appropriées seront prises pour assurer la bonne conservation des structures mises au jour, face aux intempéries ou au vandalisme.

Afin d'assurer la bonne conservation des vestiges, les sondages seront remblayés à l'issue de l'intervention. Ce remblaiement pourra se limiter aux secteurs ayant livré des vestiges archéologiques significatifs.

Le remblaiement n'interviendra qu'après accord du conservateur régional de l'archéologie.

Article 10 : rapport

A l'issue du diagnostic, le rapport établi par le responsable scientifique de l'opération sera transmis par l'opérateur d'archéologie préventive, au préfet de région en huit exemplaires, dont un non broché.

Le rapport de diagnostic comprendra tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques, à savoir :

- les données administratives,
- les informations techniques sur l'opération (composition de l'équipe et nombre de jours),
- un rappel du contexte historique et archéologique (éventuellement recherche archivistique),
- une présentation complète des observations archéologiques, abondamment illustrée par des relevés et plans (à une échelle lisible), ainsi que par des photographies,
- une synthèse des résultats scientifiques, avec une mise en perspective locale et régionale,
- les études du mobilier et des restes naturels par des spécialistes,
- un inventaire du mobilier précisant le ou les propriétaires du terrain lors de l'intervention archéologique.

L'épaisseur du décapage et la cote d'apparition des vestiges devront être très précisément indiquées.

Une version numérique, identique à la version papier, sera également établie et devra respecter les standards et les normes définis dans le cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information publics :

L'ensemble des textes et illustrations sera fourni sur cédérom compatible Mac/PC, au format PDF (Adobe Acrobat), numérisé en haute qualité (qualité « presse »). Sur le cédérom, on trouvera également les données informatisées d'enregistrement (structures, inventaires mobiliers, topographie...) au format :

- tabulé pour les listes et inventaires,
- RTF pour les textes,
- JPEG ou TIFF pour les images et photos numérisées, en format natif du logiciel utilisé,
- pour les fichiers de dessin vectoriel : au format natif du logiciel utilisé et au format PDF vectoriel.

Article 11 : notice scientifique

La notice scientifique, accompagnée de plans et photographies, destinée à une diffusion rapide dans *Archéologie de la France Info* et dans le *Bilan scientifique régional* sera transmise sous forme numérique.

Article 12 : le responsable scientifique de l'opération

En application de l'article R.523-23 du code du patrimoine susvisé, le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : spécialiste en archéologie médiévale et/ou moderne.

Préalablement à l'intervention de terrain, le responsable scientifique de l'opération consultera le dossier d'aménagement, les informations de la carte archéologique, afin de bien appréhender le contexte archéologique.

A cette occasion, il prendra contact avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour définir les modalités de l'intervention.

DESVRES - Arrêté n°2017 099
Prescription de diagnostic archéologique

Il complètera les documents administratifs nécessaires à l'établissement de son arrêté de désignation comme responsable scientifique d'opération.

Article 13 : mobilier archéologique

Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire, le classement, le conditionnement de ce mobilier seront réalisés en application des articles R. 523-65 à R. 523-68 du livre V du code du Patrimoine, suivant l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouilles archéologiques et conformément au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques ».

L'inventaire de ce mobilier sera établi par parcelle, avec l'indication du nom du ou des propriétaires au moment de la découverte du mobilier. Il sera transmis avec le rapport de diagnostic, sous forme informatique, et communiqué par le préfet de région au(x) propriétaire(s) du (ou des) terrain(s) qui pourra(ont) faire valoir leurs droits dans un délai d'un an à compter de la réception de l'inventaire, conformément à l'article 523-67 du code du patrimoine.

Article 14 : exécution de l'arrêté

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Mairie de Desvres – à l'attention de Mme Froissart – Place Leom Blum 62240 DESVRES, à la Communauté de Communes de Desvres-Samer, - à l'attention de Mme Poulain – Service Droits des Sols, 41 rue des Potiers 62240 DESVRES, au service archéologique du département du Pas-de-Calais et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

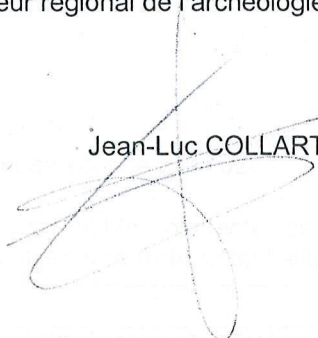
En application de l'article R.523-17 du code du patrimoine susvisé, l'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation d'aménagement liée aux travaux envisagés ci-dessus considérés et délivrée par l'autorité compétente devra mentionner que l'exécution des prescriptions archéologiques est un préalable à la réalisation des travaux.

Le service instructeur transmettra une copie de cette autorisation au Service régional de l'archéologie.

Fait à Lille le 22 mai 2017

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles,
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART





REÇU LE

4 JUIL. 2017

PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction de l'Archéologie

Direction régionale
des affaires culturelles
Hauts-de-France
Site de Lille
Service régional de l'Archéologie

Lille, le 30 juin 2017.

Nos réf. :SRA dossier 17099

Affaire suivie par : Vincent Garenaux ,
Tél : 03 28 36 78 54
Courriel : vincent.garenaux @culture.gouv.fr

Direction de l'archéologie
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 09

Objet : DESVRES (Pas-de-Calais) Grand place - place Léon Blum -
permis de construire PC 062 268 17 00008

NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Monsieur, Madame,

En application de l'article R 523-29 du code du patrimoine, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le diagnostic archéologique prescrit par arrêté préfectoral n° 17099 sur le terrain cité en objet sera réalisé par la :

Direction de l'archéologie
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 09

Il vous appartient de prendre directement contact avec l'opérateur désigné pour définir les modalités techniques et le calendrier du diagnostic, au moyen d'une convention. Cette convention vous sera transmise par l'opérateur dans un délai de deux mois maximum après l'approbation du projet d'intervention par le préfet (délai de un mois maximum).

Je vous prie de croire, Monsieur, Madame, à l'assurance de ma considération.

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles
Le conservateur régional de l'archéologie,
Par obligation,



Philippe HANNOIS
Ingénieur d'études

Jean-Luc Collart

Projet d'intervention de diagnostic archéologique

Direction de l'Archéologie
Conseil départemental du Pas-de-Calais
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 Arras cedex 9
Tél. : 03.21.21.69.31 télécopie : 03.21.60.91.18
archeologie@pasdecalais.fr

1. IDENTIFICATION

Opération	Nature de l'opération	Diagnostic archéologique
	Numéro arrêté de prescription	17/099/DIAG
	Date de prescription	22/05/2017
	Date de notification	02/06/2017
	Date d'attribution	30/06/2017
Site	Département	Pas-de-Calais
	Commune	Desvres
	Localisation	Place Léon Blum
	Références cadastrales	Parcelle publique, domaine communal
	Surface à traiter	1250 m²
	Nature du projet	Réalisation d'une halle de marché couvert
Aménageur	Nom ou raison sociale	Commune de Desvres
	Adresse	Commune de Desvres Place Léon Blum 62240 DESVRES
	Représentant légal	Gérard PECRON, maire de Desvres
Service instructeur	Service régional de l'Archéologie	03.28.36.78.50
	Prescripteur	Vincent GARENAUX

2. PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

L'arrêté de prescription n° **17/099/DIAG** du **22/05/2017** stipule que, « en raison de leur nature, de leur localisation et de leur importance, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ».

Conformément à l'arrêté de prescription, l'objet de l'opération de diagnostic archéologique consiste à mettre en évidence et caractériser la nature, la datation, la chronologie, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents.

Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant de déterminer le type de mesures dont le site doit faire l'objet.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

Les parcelles sont localisées en centre-ville, sur la place de la commune. La réalisation de l'opération de diagnostic devra tenir compte des contraintes techniques et de sécurité, liées à la présence de réseaux actifs. Les sondages seront effectués en appliquant les règles de sécurité inhérentes aux affouillements, à distance des réseaux.

4. VESTIGES ATTENDUS

Les travaux sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique du fait même de l'importance de la surface considérée. La commune de Desvres a fait l'objet de quelques interventions archéologiques, essentiellement des diagnostics. Des vestiges archéologiques ont été repérés dans un périmètre relativement proche de la zone d'intervention. Au sud du territoire de la commune passe la chaussée Brunehaut, importante voie romaine qui relie le port militaire de *Gesoriacum* (Boulogne-sur-Mer) à son chef-lieu de cité *Tarvenna* (Thérouanne). C'est lors d'un diagnostic à moins de 500 m de la voie qu'a été découverte en 2004 la fameuse borne milliaire de Desvres (site 11). En 2006, deux occupations anciennes ont été repérées lors d'un diagnostic effectué au lieu-dit « le Pendant ». Une première occupation composée de fossés est datée de La Tène finale, une seconde, attestée par une fosse comportant de la céramique et un fossé, est gallo-romaine (sites 12 et 17). Un diagnostic en 2004 (site 13) a mis en évidence une zone de dépotoir de la faïencerie, avec rejets de carrelage et de briquillons. En 2000, un diagnostic rue Jean Jaurès, a mis au jour un petit pichet médiéval en grès contenant 220 pièces de monnaie, hors de tout contexte archéologique (Marcy 2000). Un autre diagnostic mené en 1999 au lieu-dit « la Motte », atteste la présence de rares structures en creux sans pour autant les attribuer à une quelconque période (site 10). En 2016 une opération archéologique est la première à livrer des vestiges en centre-bourg actuel. Elle révèle une occupation péri-urbaine matérialisée par des structures domestiques datées de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne : des celliers de fond de parcelle, des latrines, des constructions sur poteaux qui semblent s'organiser selon une ancienne partition dite « en lanière » (site 15) (Willot 2016).

Desvres à l'époque médiévale était un bourg d'une relative importance. Les mentions les plus anciennes de Desvres remontent au début du XIIe siècle et concernent l'église Saint-Sauveur. L'agglomération a un statut particulier en raison de sa localisation clef qu'elle occupe au sein du comté de Boulogne : à l'instar des villes stratégiques de Boulogne et de Calais, son enceinte urbaine est sans doute construite dans le courant du XIIIe siècle. Sous l'égide des comtes, Desvres se développe alors et se voit dotée progressivement d'institutions qui en font un bourg castral de petite taille dont le rôle est prépondérant au sein du comté. Témoignage de cette importance, la ville devient le siège d'un bailliage au début du XIVe siècle et reçoit sa charte communale en 1383. A cette époque, Desvres possède une halle de la guilde marchande (gilhalle), des marchés, pas moins de 42 corps de métiers ainsi qu'un hôpital et une maladrerie fondés au début du XVe siècle. **L'opération est localisée à l'emplacement de l'ancienne place du Marché qui concentre les halles du Bourg et les activités marchandes à l'époque médiévale.**

Marcy 2000

T. MARCY, *Desvres (Pas-de-Calais), Rue Jean Jaurès, « La Poterie »*, Rapport de diagnostic, Amiens, 2000

WILLOT 2016

J.-M. WILLOT, *Desvres (Pas-de-Calais), Rue Salengro, « La Minoterie »*, Rapport de diagnostic, Dainville, 2016

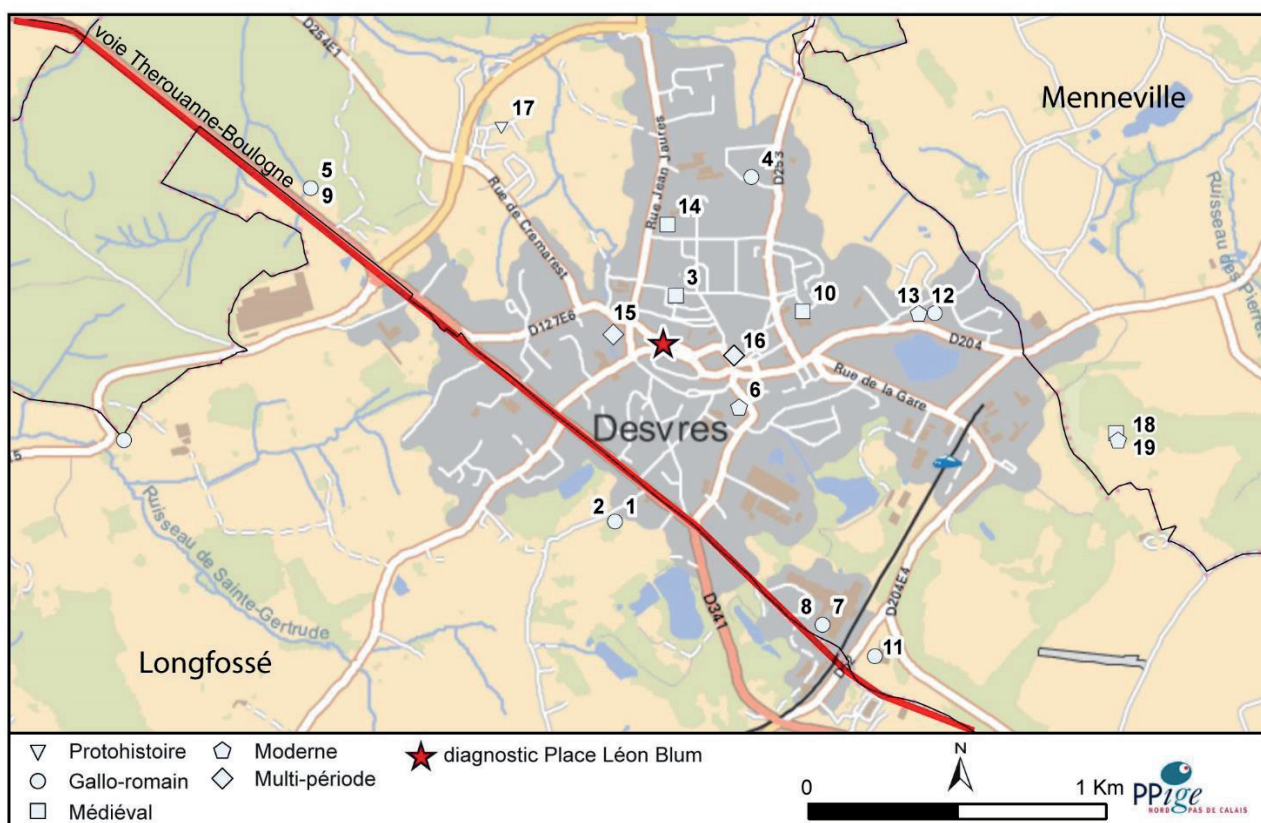


Figure 1 : Carte des découvertes archéologiques sur le territoire de Desvres. © C. Costeux

	Commune	Lieu-Dit	Vestiges	Chronologie
1	Longfossé	La Belle Croix	borne miliaire	Gallo-Romain
2	Longfossé	La Belle Croix	voie	Gallo-Romain
3	Desvres	La Poterie	atelier de terre cuite	Moyen Âge Classique
4	Desvres	Le Moulin Haut	atelier de terre cuite	Haut Empire
5	Desvres	Basse Forêt	occupation	Gallo-Romain
6	Desvres	28 rue de la Belle Croix	atelier de terre cuite	Époque Moderne
7	Desvres	Chaussée Brunehaut - voie ferrée	dépôt monétaire	Gallo-Romain
8	Desvres		cimetière	Gallo-Romain
9	Desvres	RD 341 - rue Bidet	occupation	Gallo-Romain
10	Desvres	rue du 11 novembre - La Motte	fosse	Moyen Âge
11	Desvres	Le Courteau	borne miliaire	Gallo-Romain
12	Desvres	Le Pendant	céramique, fosse, fossé	Gallo-Romain
13	Desvres	Rue du Gazon	rejet de faïencerie	Époque Contemporaine
14	Desvres	Rue Jean Jaurès	fosse, fossé	Moyen Âge
15	Desvres	La Minoterie	bâtiment (sur poteaux), cellier, latrine	Bas Moyen Âge - Époque Moderne
16	Desvres	Hôtel du Cygne	maison	Moyen Âge Classique - Époque Moderne
17	Desvres	Le Pendant	fossé	La Tène
18	Menneville	Mont Hulin	Maison forte	Haut Moyen Âge
19	Menneville	Mont Hulin	Forteresse	Époque Moderne

Tableau 1: Liste des entités archéologiques © C. Costeux

5. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

Étude documentaire

Préalablement à l'opération de terrain, une étude documentaire sera entreprise afin d'appréhender l'environnement historique, archéologique et naturel du projet d'aménagement. Il sera notamment procédé à la consultation de la Carte archéologique et des Archives départementales du Pas-de-Calais.

Détection

L'opération d'archéologie préventive consistera à réaliser, en tenant compte des contraintes techniques, des sondages répartis sur la totalité de l'emprise, en privilégiant les secteurs impactés par le futur aménagement. Ces sondages seront mesurés afin d'éviter de détruire outre mesure le sous-sol archéologique.

Caractérisation

La fouille partielle ou totale, manuelle ou mécanique, d'un nombre significatif de structures sera réalisée afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques. Les données archéologiques seront enregistrées selon les modalités classiques (fiches descriptives, plans, relevés, photographies...). Une attention particulière devra être portée à l'enregistrement des stratigraphies qui sera réalisé selon les standards de l'archéologie urbaine. Il devra permettre l'établissement de diagrammes stratigraphiques, supports de l'argumentaire chronologique, qui seront présentés dans le rapport. Les relevés de terrains devront être précis afin de permettre une lecture critique de l'histoire du site.

Rapport

À l'issue de l'opération, le rapport sera transmis par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais au Service régional de l'Archéologie des Hauts-de-France en huit exemplaires dont un non broché, accompagnés d'une version numérique. Le document répondra aux normes de contenu et de présentation du rapport final d'opération définies par l'arrêté du 27 septembre 2004.

Mesures de conservation préventive sur le terrain

À l'issue de l'opération de terrain, les sondages ayant livré des vestiges archéologiques significatifs seront remblayés après accord du conservateur régional de l'archéologie afin d'assurer leur bonne conservation.

Conservation du mobilier et de la documentation archéologique

Le mobilier archéologique sera conditionné et conservé au sein du dépôt de la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais en prévision de sa restitution à l'État qui sera chargé de sa dévolution et cela conformément au protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques établi par le Service régional de l'Archéologie des Hauts-de-France.

6. RELATION AVEC LE SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

La Direction de l'Archéologie informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent prescripteur de l'avancée de l'opération et des découvertes réalisées.

7. MOYENS A ENGAGER

Phase de terrain incluant la préparation		Total 5 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	
	Topographe	1
	Moyens de terrassement	1 pelle hydraulique
		Total 10 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	
	Spécialiste	1
	Topographe	1



REÇU LE

17 NOV. 2017

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction de l'Archéologie

Direction régionale
des affaires culturelles

N° PATRIARCHE
158463

**Arrêté préfectoral portant désignation du responsable scientifique
dans le cadre du diagnostic archéologique n° 17099.0**

**Le Préfet de Région
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouille archéologiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2016 accordant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 3 février 2017 et paru au recueil des actes administratifs numéro n° 36 en date du 6 février 2017, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n°17099.0 ;

ARRETE

Article 1 – MANIEZ Jérôme (Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais) est désigné comme responsable scientifique du diagnostic sur la commune de DESVRES, Grand place - place Léon Blum.

Article 2 - Le rapport établi à l'issue du diagnostic devra être fourni en huit exemplaires, dont un non broché. Il devra comporter :

• **les données administratives et techniques**

1. région, département, commune, lieu-dit ;
2. numéro d'opération (n° de département, n° de commune, n° de l'arrêté, mention DIAG) ;

3. références cadastrales (année de réalisation du cadastre, n° des sections et n° des parcelles) ;
 4. nom du ou des propriétaires au moment de l'opération ;
 5. cartes et plans de localisation géoréférencés (1/25 000° et fond de cadastre actuel) avec l'emprise du diagnostic et, si elle est connue, l'implantation des aménagements ;
 6. plan d'implantation de tous les sondages avec leur identification ;
 7. fiche signalétique par période de présentation des résultats scientifiques ;
 8. notice des résultats scientifiques pouvant figurer dans le Bilan Scientifique Régional, éventuellement accompagnés d'illustrations.
La notice et les illustrations seront également transmises sous forme numérique.
- **la présentation des résultats scientifiques**
 1. un état sommaire des connaissances géologiques, archéologiques, historiques avant le diagnostic ;
 2. un exposé de la mise en œuvre du diagnostic ;
 3. un mode d'emploi de la documentation avec la présentation du système d'enregistrement des données de terrain et du système de gestion mis en place pour leur exploitation ;
 4. la présentation générale des résultats sur la zone diagnostiquée en identifiant le ou les différents sites archéologiques repérés et leur caractérisation sommaire, accompagnée d'un plan regroupant l'intégralité des sondages avec leur identification ;
 5. la présentation détaillée, par période chronologique, du ou des sites avec plans et coupes ainsi que le mobilier significatif ;
 6. une synthèse par période avec la nature des sites et leur interprétation ;
 7. une synthèse d'ensemble replaçant le site ou les sites dans les problématiques régionales ou nationales.

Article 3 – Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'opérateur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Lille, le 30 octobre 2017.

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
pour le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART

DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

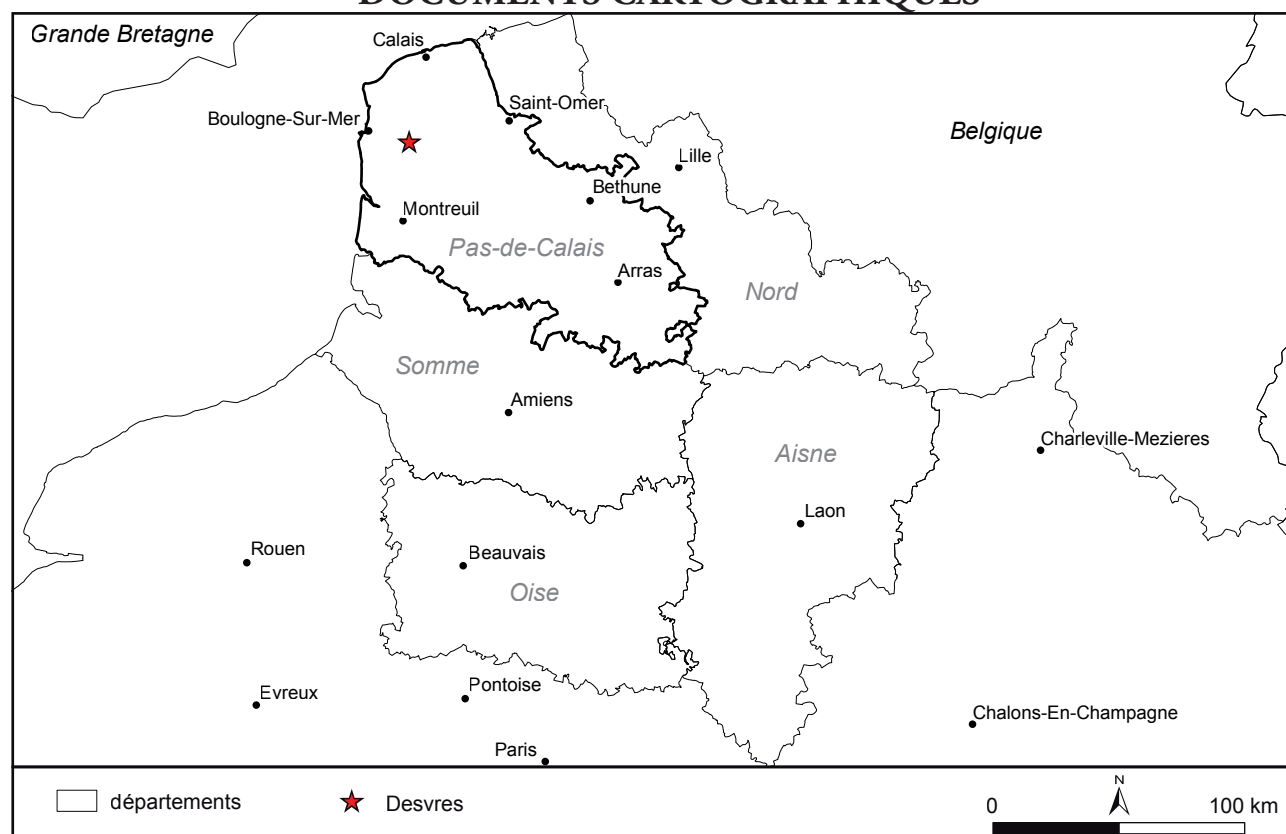


Fig. 1 : Desvres, Place Léon Blum, localisation régionale de la commune, G. Guidi-Rontani - DA 62.



Fig. 2 : Desvres, Place Léon Blum, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), G. Guidi-Rontani - DA 62.

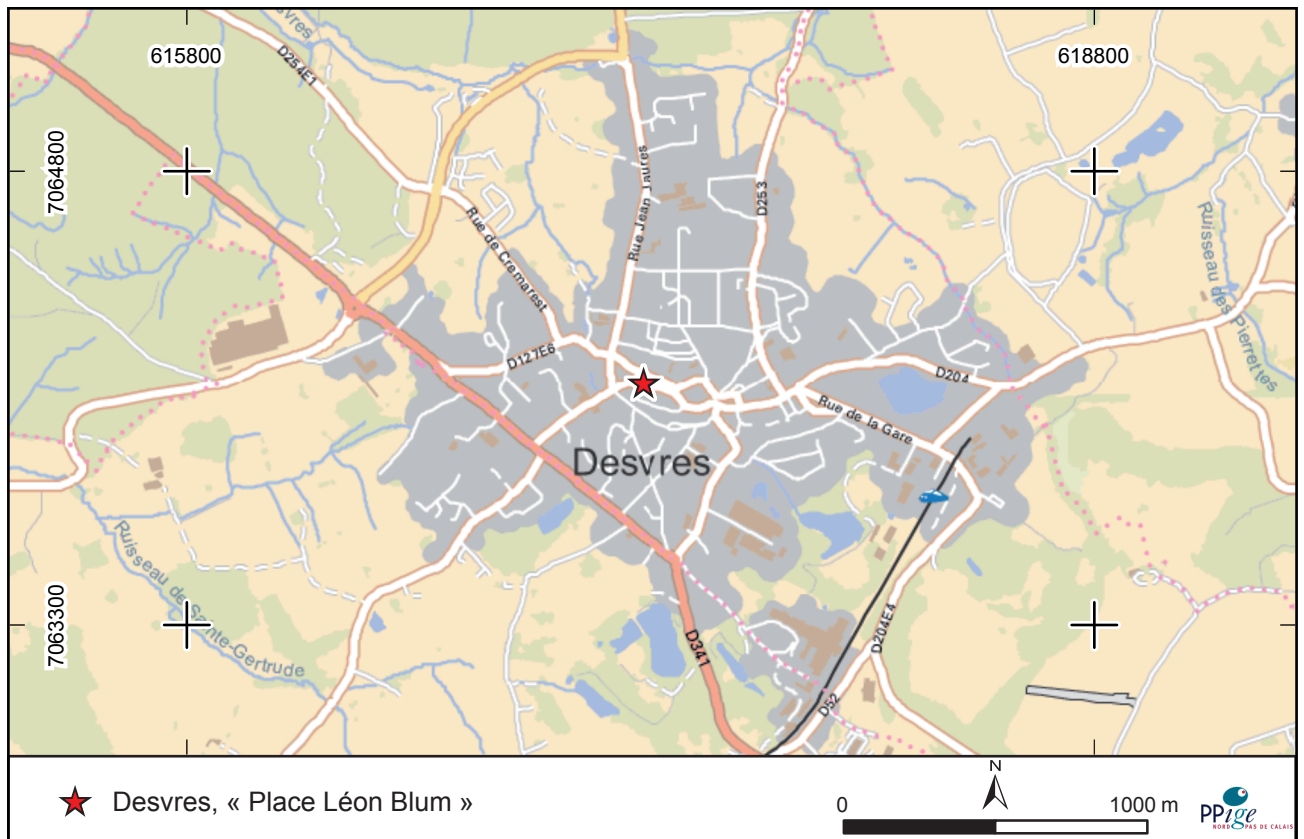


Fig. 3 : Desvres, Place Léon Blum, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), G. Guidi-Rontani - DA 62.

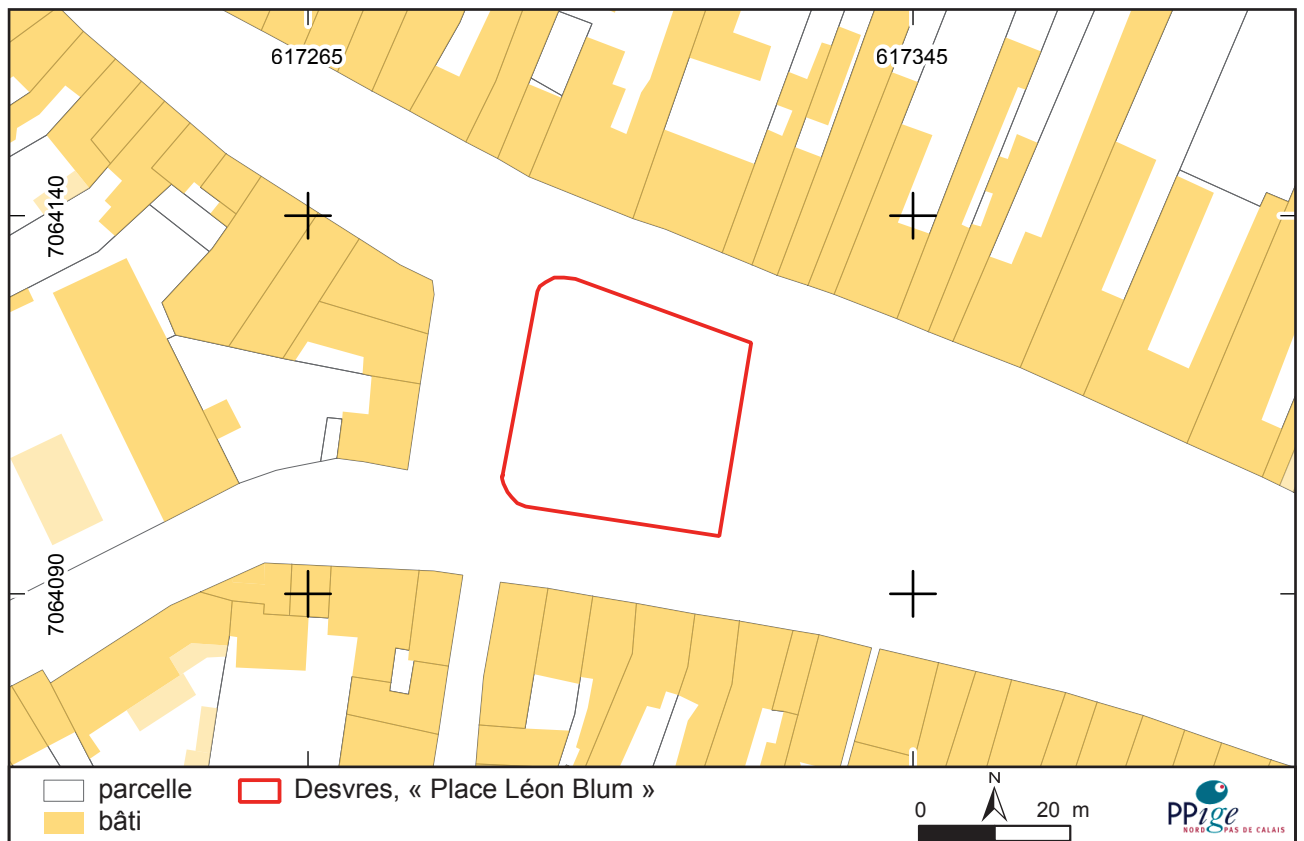


Fig. 4 : Desvres, Place Léon Blum, localisation du site sur le cadastre, G. Guidi-Rontani - DA 62.

SECTION 2 : L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET SES RÉSULTATS

1. État des connaissances	29
1.1 Le projet d'aménagement	29
1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)	29
1.3 Contextes historique et archéologique.....	31
1.3.1 La période gallo-romaine.....	31
1.3.2 La période médiévale.....	31
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	32
2.1 Les contraintes environnementales.....	32
2.2 Méthodologie	32
2.2.1 Le décapage et la fouille.....	32
2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier	34
3. Description archéologique	37
3.1 La tranchée 1	37
3.2 La tranchée 2.....	37
3.3 La tranchée 3	37
4. Conclusion	41
5. Bibliographie	42
6. Table des figures	43

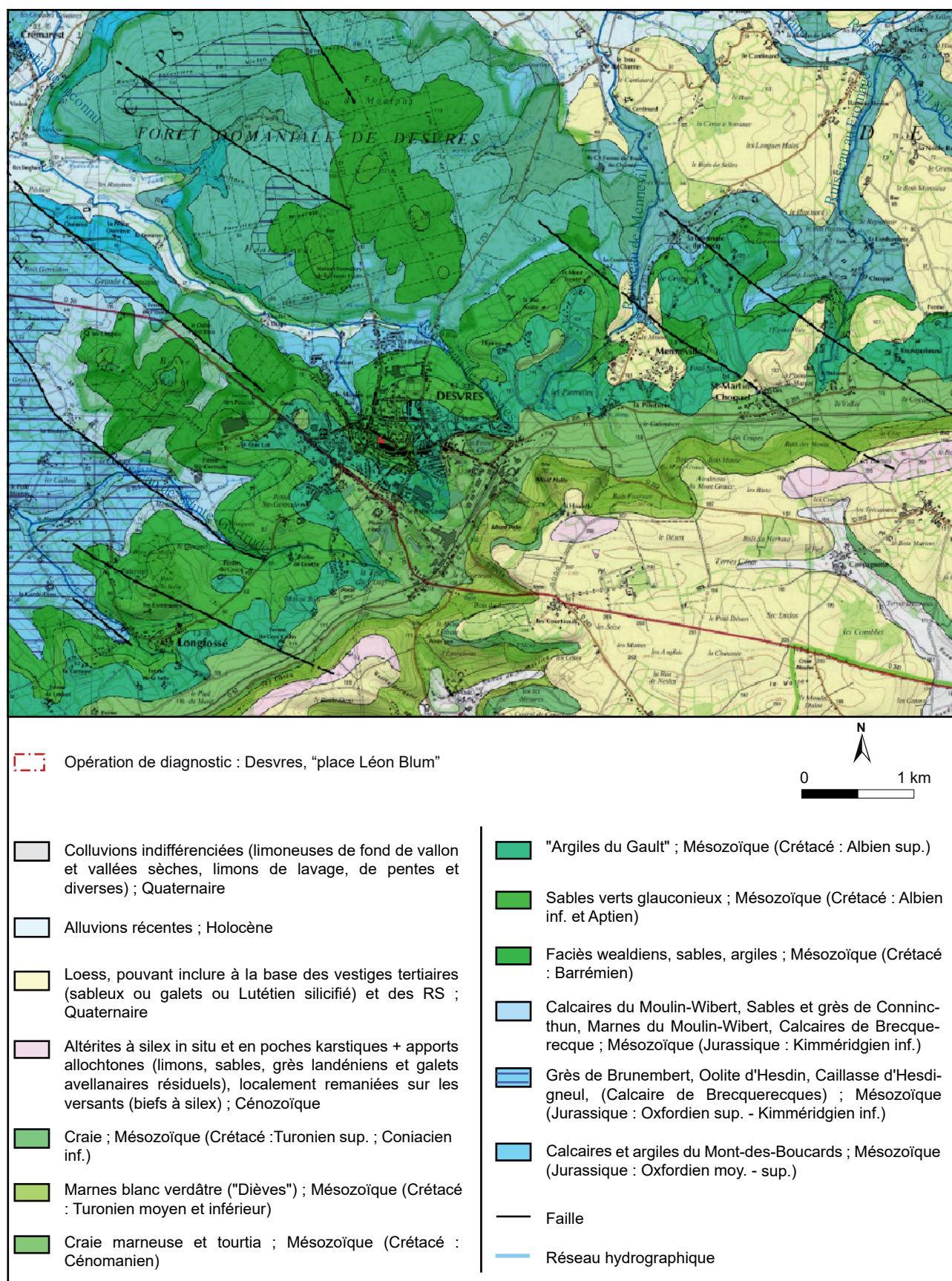


Fig. 5 : Desvres, Place Léon Blum, Carte sur l'environnement géologique de la fouille, M. Meurisse-Fort - DA 62.

Desvres, Place Léon Blum

1. État des connaissances

1.1 Le projet d'aménagement

La commune de Desvres prévoit la construction d'un marché couvert dans la partie occidentale de la place Léon Blum sur une surface d'environ 1200 m² (Fig. 6, page 29).

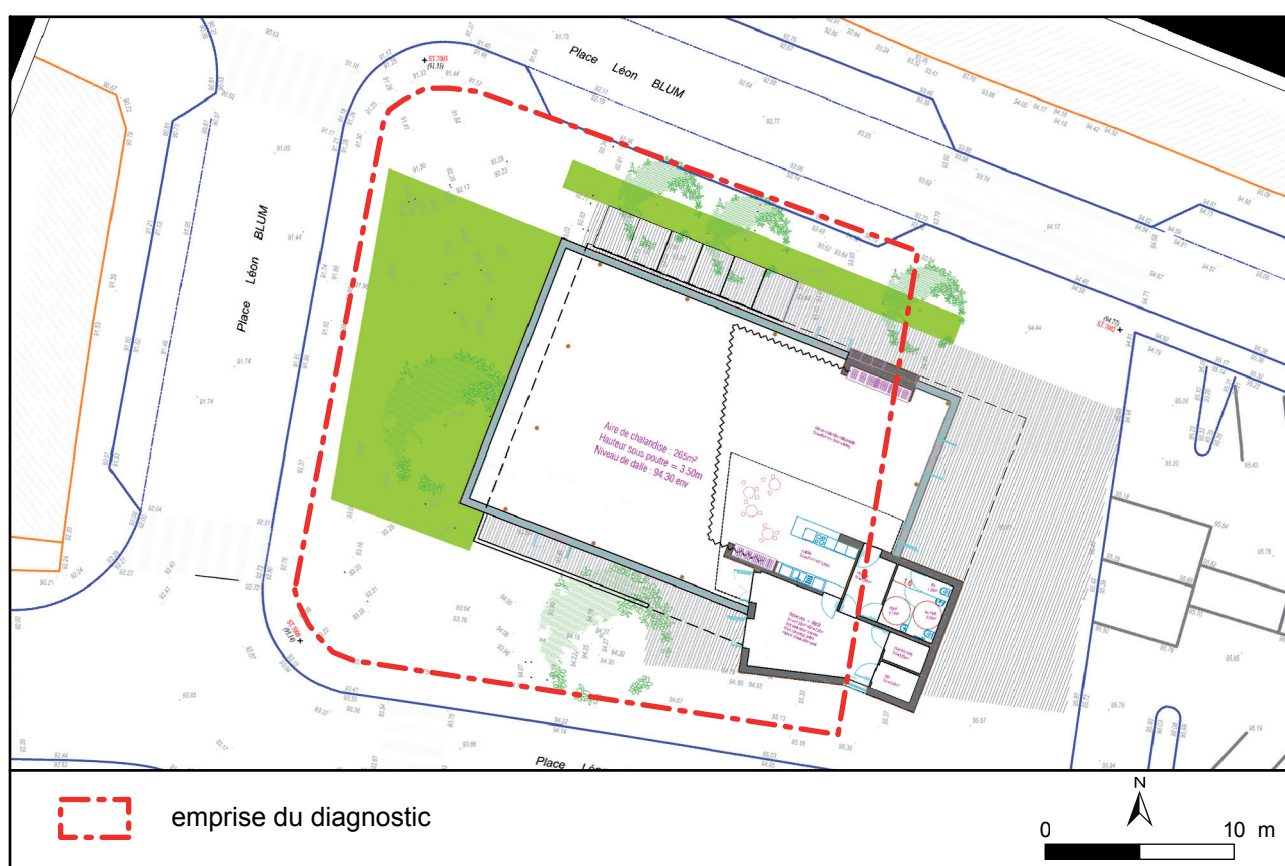


Fig. 6 : Desvres, Place Léon Blum, le projet d'aménagement, G. Guidi-Rontani - DA 62.

1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)

Le diagnostic se situe sur la commune de Desvres, dans le bassin-versant de la Liane. Il est en position de versant, en bordure de la boutonnière du Boulonnais.

L'emprise est implantée sur un substrat crétacé, fortement affecté par un réseau de failles. Il est rattaché aux Faciès wealdiens dont les caractéristiques sont très variables. Localement sablo-graveleux, ces faciès peuvent aussi correspondre à des argiles grises, noires, jaunes ou rouges associées à des cristaux de sidérose.

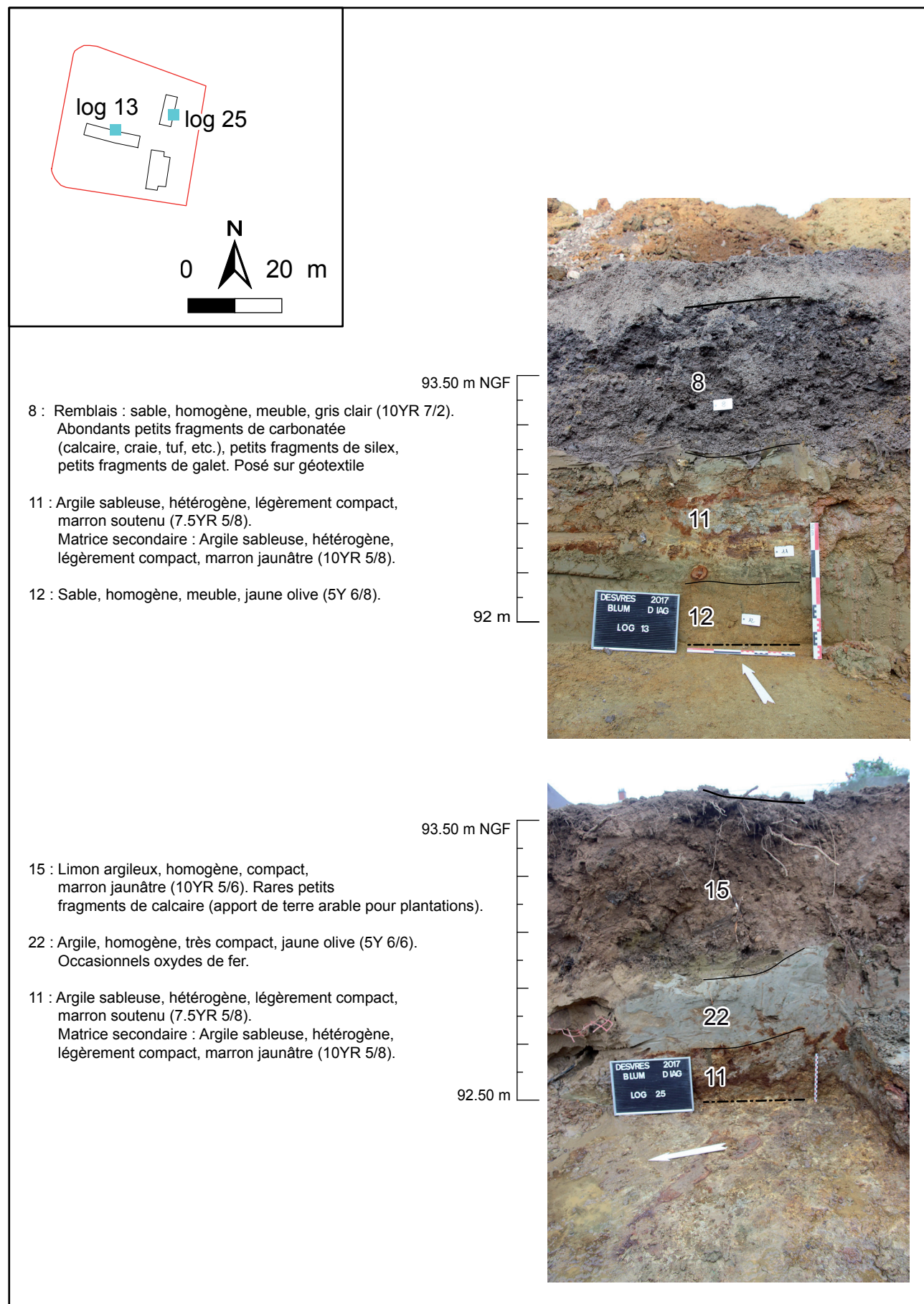


Fig. 7 : Desvres, Place Léon Blum, les observations géologiques *in situ*, G. Guidi-Rontani - DA 62.

Les formations superficielles sont a priori très limitées, l'horizon humifère superficiel reposant directement sur le substrat crétacé plus ou moins altéré (Fig. 5, page 28) (Leplat et al. 1979 ; Chantraine et al. 1996 ; Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2017)

Les observations *in situ* ont montré que les aménagements actuels reposent directement sur les sables verts glauconieux (Fig. 7, page 30).

1.3 Contextes historique et archéologique

(Fig. 8, page 32)

1.3.1 La période gallo-romaine

Les interventions archéologiques, essentiellement des diagnostics, sont peu nombreuses sur la commune de Desvres. Des vestiges archéologiques ont été repérés dans un périmètre relativement proche de la zone d'intervention. Au sud du territoire de la commune passe la chaussée Brunehaut, importante voie romaine qui relie le port militaire de Gesoriacum (Boulogne-sur-Mer) à son chef-lieu de cité Tarvenna (Thérouanne). C'est lors d'un diagnostic à moins de 500 m de la voie qu'a été découverte en 2004 la fameuse borne milliaire de Desvres (site 11), borne milliaire de l'empereur Septime Sévère et de ses fils (Hoët-Van Cauwenberghe, Arce 2004). La borne a été retrouvée dans un fossé ou un chenal, abandonnée après un remploi comme borne de délimitation agraire. Son emplacement d'origine était situé certainement à faible distance. En 2006, deux occupations anciennes ont été repérées lors d'un diagnostic effectué au lieu-dit « le Pendant ». Une première occupation composée de fossés est datée de La Tène finale, une seconde, attestée par une fosse comportant de la céramique et un fossé, est gallo-romaine (sites 12 et 17).

1.3.2 La période médiévale

Un diagnostic en 2004 (site 13) a mis en évidence une zone de dépotoir de la faïencerie, avec rejets de carrelage et de briquaillons. En 2000, un diagnostic rue Jean Jaurès, a mis au jour un petit pichet médiéval en grès contenant 220 pièces de monnaie, hors de tout contexte archéologique (Marcy 2000). Un autre diagnostic mené en 1999 au lieu-dit « la Motte », atteste la présence de rares structures en creux sans pour autant les attribuer à une quelconque période (site 10). En 2016, une opération archéologique est la première à livrer des vestiges en centre-bourg actuel (site 15). Elle révèle une occupation péri-urbaine matérialisée par des structures domestiques datées de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne : des celliers de fond de parcelle, des latrines, des constructions sur poteaux qui semblent s'organiser selon une ancienne partition dite « en lanière » (Willot 2016).

Desvres à l'époque médiévale était un bourg d'une relative importance. Les mentions les plus anciennes de Desvres remontent au début du XII^e siècle et concernent l'église Saint-Sauveur. L'agglomération a un statut particulier en raison de sa localisation clef qu'elle occupe au sein du comté de Boulogne : à l'instar des villes stratégiques de Boulogne et de Calais, son enceinte urbaine est sans doute construite dans le courant du XIII^e siècle. Sous l'égide des comtes, Desvres se développe alors et se voit dotée progressivement d'institutions qui en font un bourg castral de petite taille dont le rôle est prépondérant au sein du comté. Témoignage de cette importance, la ville devient le siège d'un bailliage au début du XIV^e siècle et reçoit sa charte communale en 1383. À cette époque, Desvres possède une halle de la guilde marchande (gilhalle),

des marchés, pas moins de 42 corps de métiers ainsi qu'un hôpital et une maladrerie fondés au début du XV^e siècle. L'opération est localisée à l'emplacement de l'ancienne place du Marché qui concentre les halles du Bourg et les activités marchandes à l'époque médiévale.

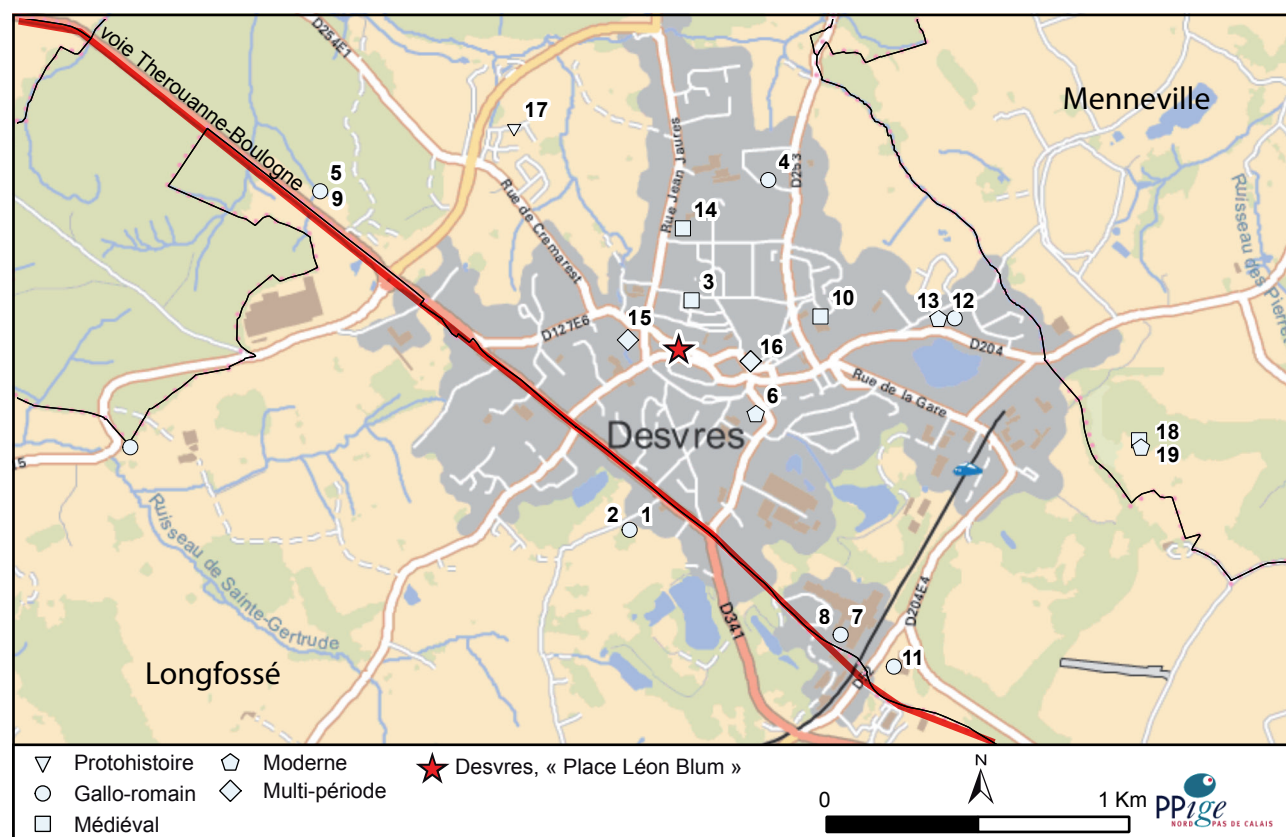


Fig. 8 : Desvres, Place Léon Blum, carte des découvertes archéologiques sur la commune de Desvres», G. Guidi-Ronani - DA 62.

2. Stratégie et méthodes mises en œuvre

2.1 Les contraintes environnementales

Les parcelles sont localisées en centre-ville, sur la place principale de la commune. La réalisation de l'opération de diagnostic a dû tenir compte des contraintes techniques et de sécurité liées à l'activité du centre ville et la présence de réseaux actifs (Fig. 9, page 33) et (Fig. 10, page 34).

2.2 Méthodologie

2.2.1 Le décapage et la fouille

3 sondages totalisant 77,5 m² ont été réalisés à la pelle mécanique (21 tonnes, godet curage de 2 m de large). Sur la surface prescrite, 1250 m², 836 m² étaient réellement exploitables, 77,5 m² ont été ouverts, soit 9,26 %.

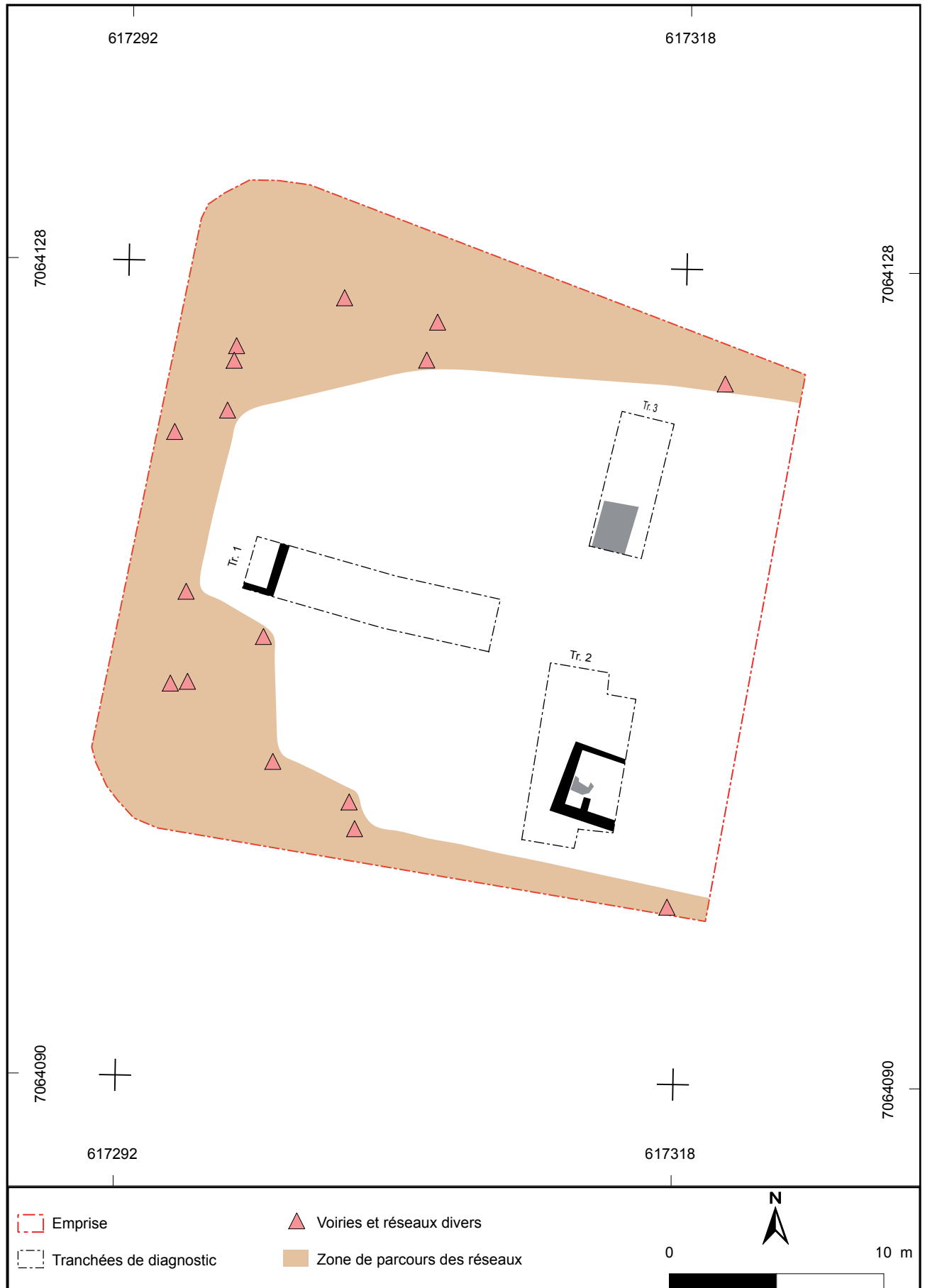


Fig. 9 : Desvres, Place Léon Blum, plan avec les contraintes liées aux réseaux, N. Majchrzak - DA 62.



Fig. 10 : Desvres, Place Léon Blum, vue du site et des contraintes d'espace, J. Maniez - DA 62.

2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier

La gestion de la documentation scientifique et du mobilier archéologique est conforme au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques » complément au cahier des charges scientifiques du Service régional de l'archéologie. L'ensemble de la documentation issue du terrain a été archivé et une sauvegarde informatique a été réalisée. Le mobilier archéologique a été inventorié et reconditionné. Ils sont conservés à la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais. L'ensemble des données est enregistré dans le système d'informations archéologiques du Pas-de-Calais (SIA) accessible via extranet. Le SIA est une base de données couplée à un système d'informations géographiques.

L'application SIA se décompose en deux grands modules : le module inventaire et le module recherche. Le module inventaire comprend :

- Les unités d'enregistrement : niveau, structure, sondage...
- Le mobilier archéologique : un inventaire généraliste et des inventaires pour les différents types de mobilier,
- La documentation : papier et numérique,

- Les traitements : analyses spécifiques et conservation-restauration,
- La régie.

Le module recherche permet d'effectuer des requêtes multicritères sur l'ensemble des champs des inventaires. Les recherches peuvent être internes à l'opération ou sur l'ensemble des projets.

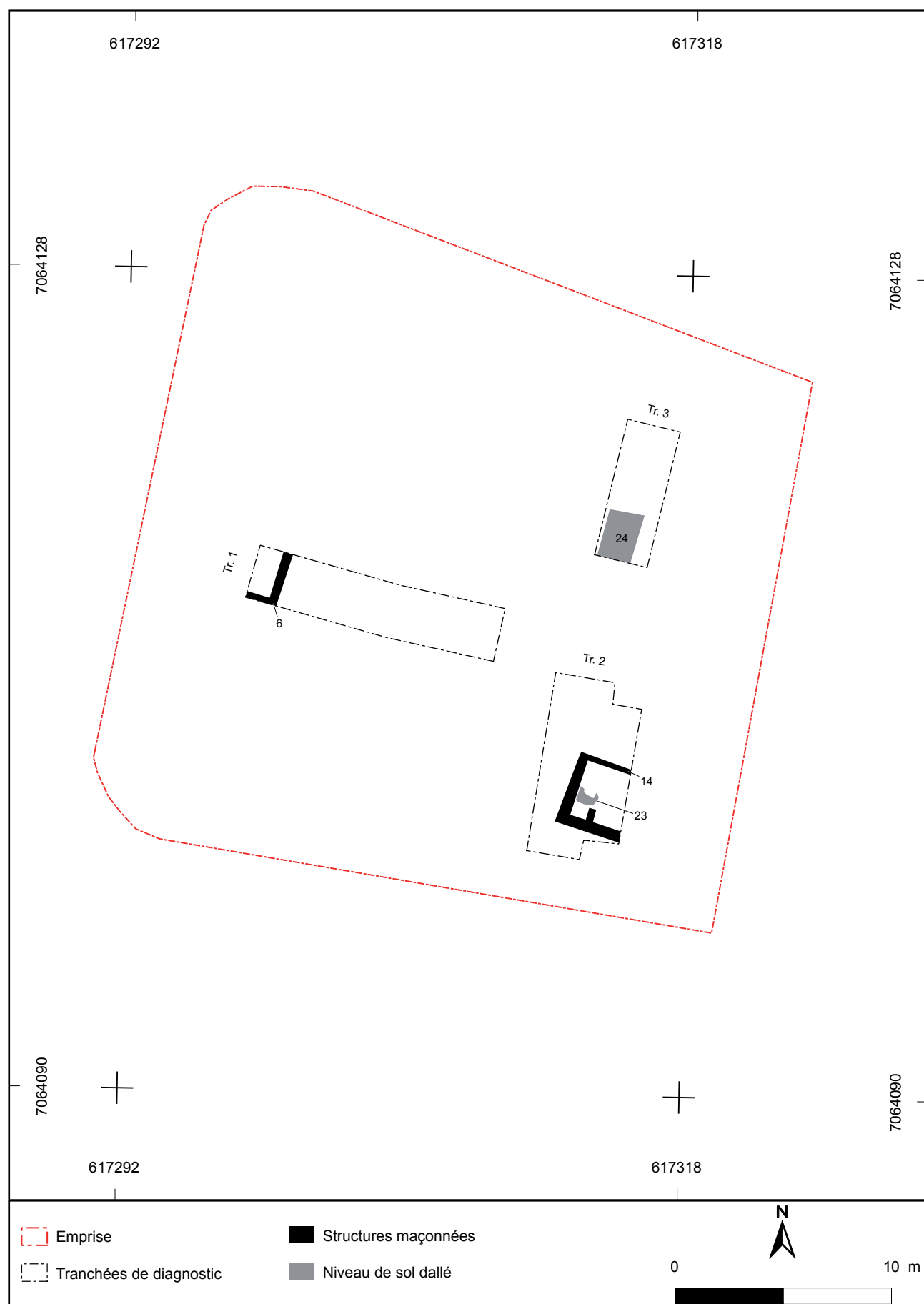


Fig. 11 : Desvres, Place Léon Blum, plan général des vestiges, N. Majchrzak - DA 62.

3. Description archéologique

Le diagnostic a permis de mettre au jour des vestiges des XIX^e et XX^e siècles. Il s'agit d'une cave, d'un sol dallé et de fondations d'un bâtiment (Fig. 11, page 36). Ces vestiges viennent s'installer sur les sables glauconieux et sont scellés par 0,60 à 1,10 m de remblais liés au divers réaménagements de la place.

3.1 La tranchée 1

La tranchée 1 a livré des fondations en matériaux variés noyés dans un mortier crème et aux parois cimentées, dans sa partie la plus occidentale (Fig. 12, page 37). Il s'agit très probablement des fondations d'un hôtel détruit en 1915. Il apparaît sur des cartes postales anciennes à l'extrémité ouest de la place du marché (Fig. 16, page 40).

3.2 La tranchée 2

Dans la tranchée 2, les restes d'une cave en briques conservée sur 1,20 m, ont été mis au jour. Le mobilier découvert dans les gravats (plaques publicitaires émaillées) suppose une démolition au début du XX^e siècle. Cette cave pourrait également appartenir à l'hôtel (Fig. 13, page 38) et (Fig. 15, page 39).

3.3 La tranchée 3

Dans la tranchée 3, une partie d'un sol dallé en schiste sur lit de mortier crème, a également été mise au jour. Posé directement sur les sables gloconieux ce sol pourrait également appartenir à cet hôtel (Fig. 14, page 38).

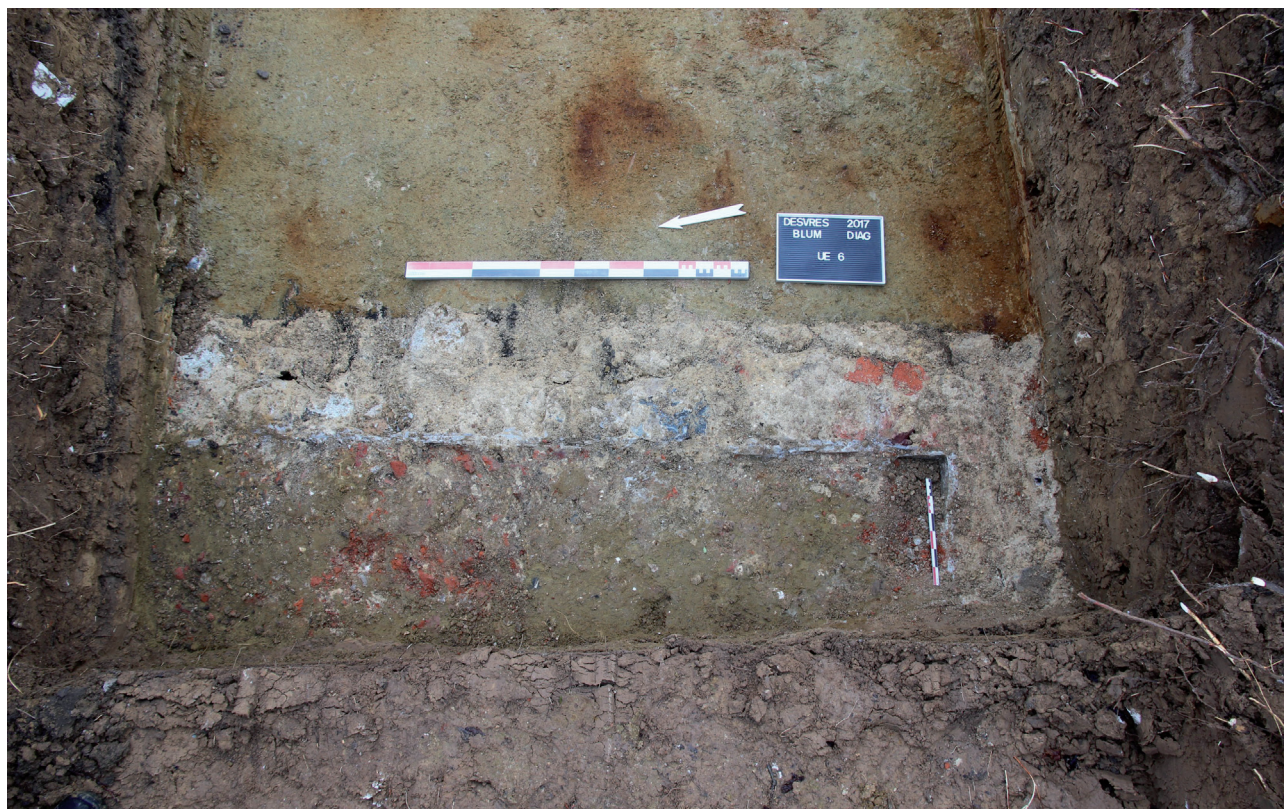


Fig. 12 : Desvres, Place Léon Blum, vue des fondations dans la tranchée 1, N. Majchrzak - DA 62.

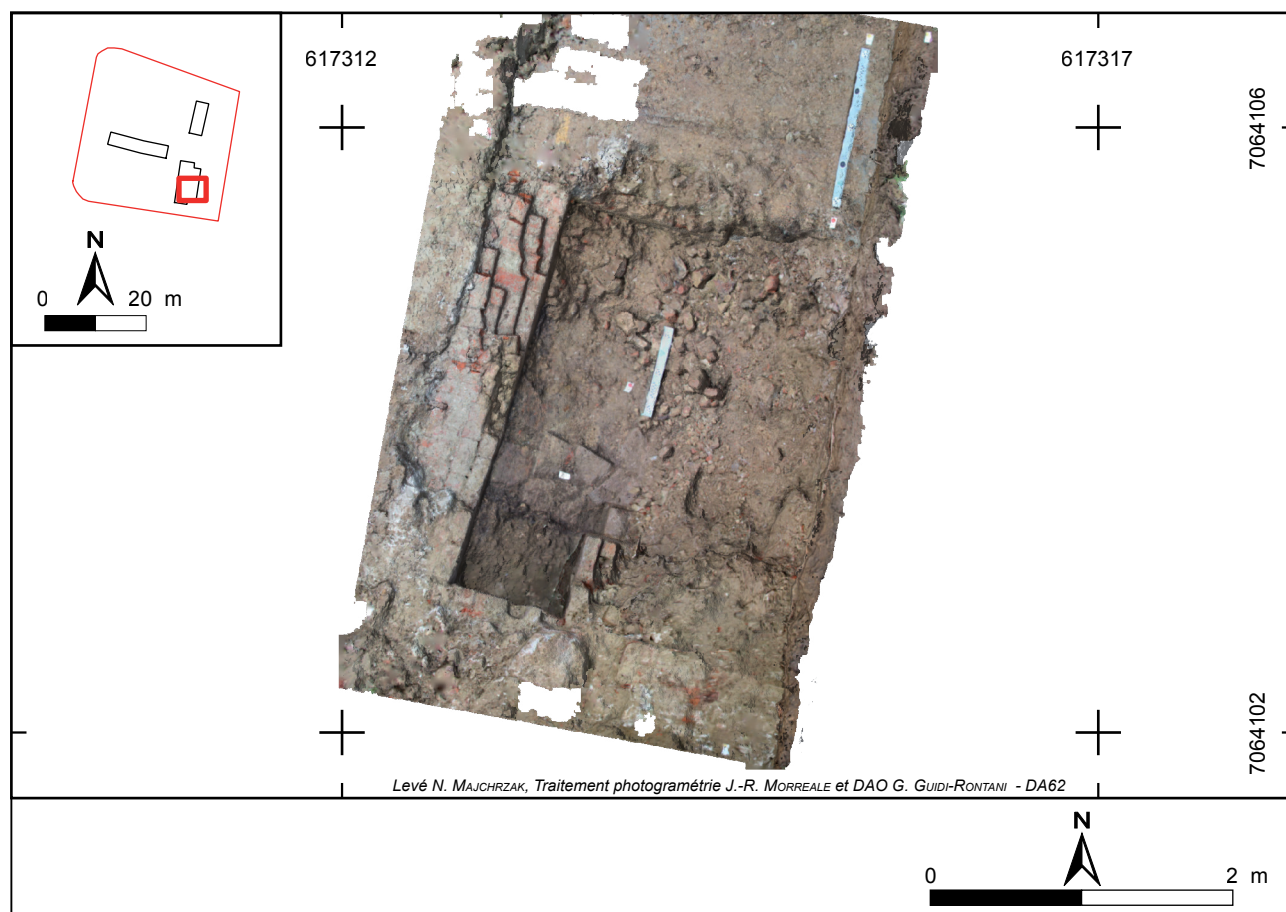


Fig. 13 : Desvres, Place Léon Blum, vue de la tranchée 2 et de la cave, N. Majchrzak - DA 62.



Fig. 14 : Desvres, Place Léon Blum, vue de la tranchée 3 et du sol dallé, N. Majchrzak - DA 62.



Fig. 15 : Desvres, Place Léon Blum, vue en coupe des niveaux qui scellent la cave, N. Majchrzak - DA 62.

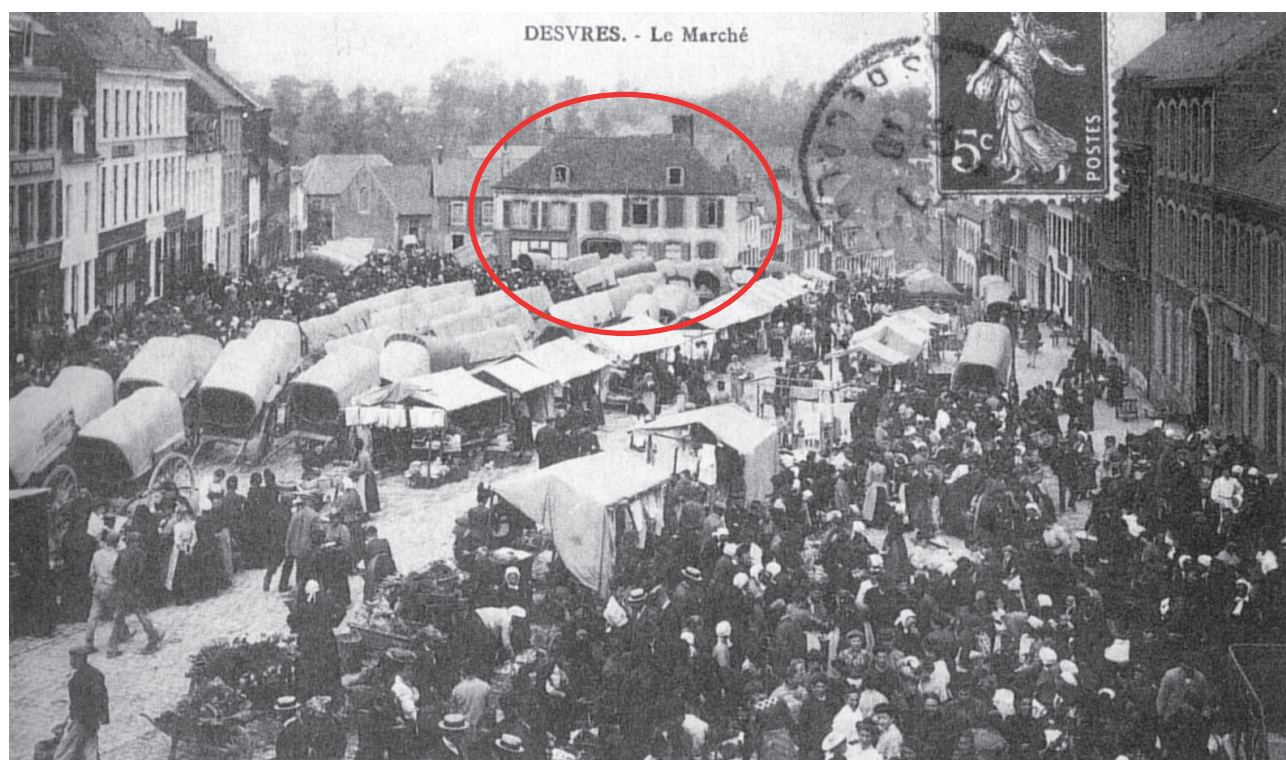


Fig. 16 : Desvres, Place Léon Blum, place du marché vers 1900, au centre l'hôtel situé à l'extrémité occidentale de la place, source : <http://histopale.net/les-archives/desvres/>.

4. Conclusion

Hormis les vestiges de bâtiments des XIX^e et XX^e siècles, aucune autre structure n'a été mise au jour.

5. Bibliographie

BRGM-Infoterre 2017

BRGM-INFOTERRE, « Site Infoterre : portail géomatique d'accès aux données géoscientifiques du Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) », Infoterre [en ligne], URL : <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do> [lien valide au 13 novembre 2017].

Chantraine et al. 1996

CHANTRAINE J., AUTRAN A., CAVELIER C., ALABOUVETTE B., BARFÉTY J.-C., CECCA F., CLOZIER L., DEBRAND-PASSARD S., DUBREUILH J., FEYBESSE J.-L., GUENNOC P., LEDRU P., ROSSI P., TERNET Y., Carte géologique de la France au millionième [carte], éch. 1:1 000 000, Orléans : BRGM.

Clauzel-Delannoy 2011

CLAUZEL-DELANNOY I., *Desvres en 1470*, Trévenans, Cercle d'Études en Pays Boulonnais.

Hoët-Van Cauwenberghe, Arce 2004

HOËT-VAN CAUWENBERGHE CHR., ARCE J., Borne militaire de l'empereur Septime Sévère et de ses fils trouvée à Desvres (Pas-de-Calais), *In-Revue du Nord-Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, tome 86, n°358, 2004, p. 7-18.

Lacquement et al. 2004

LACQUEMENT F., BARCHI P., QUESNEL F., KLUIJVER C., PODEVIN G., Carte géologique harmonisée de la région Nord Pas-de-Calais [carte], éch. 1:50 000, Orléans : BRGM.

Leplat et al. 1979

LEPLAT J., SOMMÉ J., BONTE A., Carte géologique de la France : Desvres [carte], éch. 1:50 000, Orléans : BRGM.

Willot 2016

WILLOT J. M. (dir.), MEURISSE-FORT M., WILKET L., Desvres, «la Minoterie» Rue Salengro, Rapport final d'opération de diagnostic, éd. Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, 2016

6. Table des figures

<i>Fig. 1, localisation régionale de la commune, G. Guidi-Rontani - DA 62.</i>	24
<i>Fig. 2, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), G. Guidi-Rontani - DA 62.</i>	24
<i>Fig. 3, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), G. Guidi-Rontani - DA 62.</i>	25
<i>Fig. 4, localisation du site sur le cadastre, G. Guidi-Rontani - DA 62.</i>	25
<i>Fig. 5, Carte sur l'environnement géologique de la fouille, M. Meurisse-Fort - DA 62.</i>	28
<i>Fig. 6, le projet d'aménagement, G. Guidi-Rontani - DA 62.</i>	29
<i>Fig. 7, les observations géologiques in situ, G. Guidi-Rontani - DA 62.</i>	30
<i>Fig. 8, Carte des découvertes archéologiques sur la commune de Desvres», G. Guidi-Ronani - DA 62.</i>	32
<i>Fig. 9, plan avec les contraintes liées aux réseaux, N. Majchrzak - DA 62.</i>	33
<i>Fig. 10, vue du site et des contraintes d'espace, J. Maniez - DA 62.</i>	34
<i>Fig. 11, plan général des vestiges, N. Majchrzak - DA 62.</i>	36
<i>Fig. 12, vue des fondations dans la tranchée 1, N. Majchrzak - DA 62.</i>	37
<i>Fig. 13, vue de la tranchée 2 et de la cave, N. Majchrzak - DA 62.</i>	38
<i>Fig. 14, vue de la tranchée 3 et du sol dallé, N. Majchrzak - DA 62.</i>	38
<i>Fig. 15, vue en coupe des niveaux qui scellent la cave, N. Majchrzak - DA 62.</i>	39
<i>Fig. 16, place du marché vers 1900, au centre l'hôtel situé à l'extrémité occidentale de la place, source : http://histopale.net/les-archives/desvres/.</i>	40

SECTION 3 : LES INVENTAIRES

1. Inventaire des unités d'enregistrement.....	46
2. Inventaire de la documentation.....	47

1. Inventaire des unités d'enregistrement

NUMÉRO	TYPE	DESCRIPTION	UEs LIÉES
1	sondage		contient: 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13
2	sondage		contient: 22, 14, 23, 21, 20, 19, 18, 16, 17, 15
3	sondage		contient: 24, 25
6	structure	mur fondation et élévation	sous: 7 - appartient à: 1 - sur: 11
7	niveau	destruction démolition	sous: 8, 9 - appartient à: 1 - sur: 6, 11
8	niveau	remblai	sous: 9 - appartient à: 1 - sur: 7, 11
9	structure	fosse fosse à gravats	contient + est sous: 10 - appartient à: 1 - sur: 7, 8
10	niveau	comblement	appartient à: 1 - appartient à + est sur: 9
11	niveau	géoarchéologie	sous: 6, 7, 8 - appartient à: 1 - sur: 12
12	niveau	géoarchéologie	sous: 11 - appartient à: 1
13	sondage	sondage géologie (log)	appartient à: 1
14	structure	mur fondation et élévation	sous: 23 - appartient à: 2 - sur: 22
15	niveau	remblai	appartient à: 2 - sur: 18, 16
16	niveau	remblai	sous: 15 - appartient à: 2 - appartient à + est sur: 17
17	structure	fosse fosse à gravats	contient + est sous: 16 - appartient à: 2 - sur: 21
18	niveau	comblement	sous: 15 - appartient à: 2 - appartient à + est sur: 19
19	structure	fosse fosse à gravats	contient + est sous: 18 - appartient à: 2 - sur: 20
20	niveau	sol construit pavage	sous: 19 - appartient à: 2 - sur: 21
21	niveau	remblai	sous: 20, 17 - appartient à: 2 - sur: 23
22	niveau	indéterminé	sous: 14 - appartient à: 2
23	niveau	sol construit dallage	sous: 21 - appartient à: 2 - sur: 14
24	niveau	sol construit dallage	appartient à: 3, 25
25	sondage	sondage géologie (log)	contient: 24 - appartient à: 3

2. Inventaire de la documentation

IDENTIFIANT	LÉGENDE	NATURE SUPPORT	FORMAT	NOMBRE D'ÉLÉMENTS
158463_211_0_1	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de prescription,	papier	A4	2
158463_211_0_2	Administratif, Arrêtés et PSTI, notification d'attribution,	papier	A4	1
158463_211_0_3	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de désignation,	papier	A4	2
158463_213_0_1	Administratif, Documentation aménageur,	papier	A4	
158463_214_0_1	Administratif, Correspondance et compte-rendu de réunion,	papier	A4	
158463_216_0_1	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité,	papier	A4	1
158463_216_0_1	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité,	papier	A4	
158463_221_0_1	Terrain & Post-fouille, Carnet de terrain, Répertoire UE,	numérique	pdf	1
158463_222_0_1	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe,	polyester	A4	
158463_222_0_1	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe,	numérique	pdf	1
158463_222_0_2	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, log, log 13 et 25	numérique	pdf	1
158463_222_0_3	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, schéma stratigraphique, diagramme stratigraphique	numérique	ai	1
158463_222_0_4	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, orthophotographie de la coupe du sondage 1 au 20e	numérique	ai	1
158463_222_0_5	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, coupe du sondage 1 au 20e	numérique	ai	1
158463_222_0_6	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, orthophotographie de la coupe du sondage 2 au 20e	numérique	ai	1
158463_222_0_7	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, coupe du sondage 2 au 20e	numérique	ai	1
158463_222_0_8	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, plan, orthophotographie de la cave 14 au 50e	numérique	ai	1
158463_224_0_1	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158463_224_0_10	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158463_224_0_11	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158463_224_0_12	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158463_224_0_13	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158463_224_0_14	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158463_224_0_18	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue de détail; orientation vers le Sud-Est; sujet indéterminé - UE : 24, 25	numérique	jpeg	1
158463_224_0_4	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158463_224_0_5	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1

158463_224_0_6	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158463_224_0_7	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158463_224_0_8	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158463_224_0_9	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158463_224_13_3	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Nord; sujet géoarchéologie - UE : 13	numérique	jpeg	1
158463_224_24_16	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 24	numérique	jpeg	1
158463_224_25_17	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers l'Est; sujet géoarchéologie - UE : 25	numérique	jpeg	1
158463_224_3_15	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation vers le Sud; sujet ensemble - UE : 3	numérique	jpeg	1
158463_224_6_2	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers l'Est; sujet structure - UE : 6	numérique	jpeg	1
158463_225_0_1	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte géol 1000000e	numérique	ai	1
158463_225_0_10	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Répertoire topographique,	numérique	geopac- kage	1
158463_225_0_11	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Emprise	numérique	ai	1
158463_225_0_12	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, réseaux vrd	numérique	ai	1
158463_225_0_13	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, cadastres de 1825 et 1969 au 750e confrontés	numérique	ai	1
158463_225_0_14	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Répertoire topographique,	numérique	ssf	1
158463_225_0_2	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte geol 50000e	numérique	ai	1
158463_225_0_3	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte 2500000e	numérique	ai	1
158463_225_0_4	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte 250000e	numérique	ai	1
158463_225_0_5	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte 25000e	numérique	ai	1
158463_225_0_6	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte cadastrale 1000e	numérique	ai	1
158463_225_0_7	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte de contexte archéologique 25000e	numérique	ai	1
158463_225_0_8	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, plan de l'aménagement 400e	numérique	ai	1
158463_225_0_9	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Plan général, plan général 250e	numérique	ai	1
158463_231_0_1	Inventaire, US et relations,	numérique	xls	1
158463_232_0_1	Inventaire, Mobilier,		xls	
158463_233_0_1	Inventaire, Documents,	numérique	xls	1

158463_241_0_1	Rapport, Rapport final d'opération,	papier	A4	1
158463_251_0_1	Médiation, Notice bsr,	papier	A4	

MANIEZ (J.) dir , GUIDI-RONTANI (G.), MAJCHRZAK (N.) - Desvres, Place Léon Blum. Rapport final d'opération de diagnostic, éd. Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, 2018, 50 p., 16 fig.

Résumé

Le projet de création d'une halle de marché couvert sur la Place Léon Blum à Desvres a conduit le service régional de l'Archéologie à prescrire une opération de diagnostic. Cette opération a été menée le 5 novembre 2017 par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sous la direction de Jérôme Maniez. Hormis les fondations d'un hôtel détruit en 1915 le diagnostic n'a pas révélé d'autres vestiges.

Thésaurus

Époque contemporaine, Pas-de-Calais, Desvres, diagnostic

Le Rapport final d'opération

Nombre de volumes : 1

Nombre de pages : 50

Nombre de figures : 16